



qu'est-ce qu'une injonction de conclure

Par le papet, le 18/06/2012 à 11:11

Bonjour à tous.

Une bien pénible affaire m'oppose à ma belle-famille: le transfert de la dépouille de ma défunte épouse.

Pour info, j'ai un avocat qui plaidera ma cause au TGI mais j'ai besoin d'être rassuré sur un point précis et par des personnes autre que mon avocat (au demeurant très gentil mais je crains qu'il ne cherche à me rassurer).

L'audience de mise en état du 31 mai dernier avait été fixée pour le dépôt des conclusions de mon adversaire. Cette dernière n'ayant pas conclu, le dossier a été renvoyé à l'audience de mise en état du 28 juin prochain et une injonction de conclure a été décernée à mon adversaire.

Question: est-ce un "bon point" pour mon affaire?

Pour info également je dois préciser que:

j'ai une attestation témoignant du caractère "temporaire" de l'inhumation de feu mon épouse dans la tombe dont sa mère est concessionnaire (témoignage des PFG)

j'ai 4 témoignages d'amis de feu mon épouse qui confirment qu'elle voulait être inhumée à mes côtés et ce dans notre village.

j'ai une lettre du psychiatre hospitalier qui suivait mon épouse (elle a fait 2 TS suite à de graves troubles respiratoires) qui précise "nous avons été unanimes à constater l'attachement réciproque très fort qui vous unissait"

j'ai les copies des "oppositions à toute exhumation", oppositions signifiées en mairie HUIT JOURS seulement après l'inhumation de feu mon épouse

mes adversaires (y compris mon fils???) prétendent qu'il n'a jamais été évoqué le caractère "temporaire" de l'inhumation (ce qui est normal puisque j'ai formulé ce caractère "temporaire" dans le bureau des PFG, et que seule ma belle-mère était présente. Ce caractère

"temporaire" fait suite au fait que j'ai appris ce jour là, que la concession de ma belle-mère ne comprenait que 4 places et qu'il y avait déjà 4 corps / attestation des PFG citée plus haut)

j'ai une facture d'achat d'un caveau (environ 3 mois après son inhumation "temporaire") ainsi qu'un acte de concession du cimetière de mon village (concession de 30 ans)

j'ai tout un dossier de photos montrant le manque d'entretien de la tombe où repose actuellement mon épouse.

Je précise que nous étions MARIÉS (depuis 1975) et non pas en concubinage ou autre PACS (mon épouse et moi sommes croyants)

Si quelque "bon samaritain" veut en savoir un peu plus, c'est avec plaisir que je lui communiquerais d'autres détails.

Avec mes remerciement anticipés à ceux qui auront la sollicitude de bien vouloir me répondre.

Le Papet

Par **danypi4**, le **23/11/2013** à **15:43**

lors d'une audience au TGI le président a renvoyé l'affaire à janvier en prononçant une "injonction de conclure" à l'encontre de la partie adverse.

Qu'est ce que cela signifie exactement? la partie adverse est elle sommée de faire une proposition valable dans le délai imparti?